

Avis informatif – Seul le texte publié au JOUE fait foi

**Avis et communications
de la
Direction générale des douanes et droits indirects**

Avis aux importateurs d'alumine fondue originaire de la République populaire de Chine

Base juridique : règlement d'exécution (UE) 2025/1456 de la Commission du 17.07.2025 – [JO L du 18.07.2025](#)

Type de mesure : Institution d'un droit antidumping provisoire sur les importations d'alumine fondue originaire de la République populaire de Chine.

Date d'entrée en vigueur de la mesure : 19.07.2025.

Produit concerné : alumine fondue (également appelée « corindon artificiel »).

Nomenclature concernée : codes NC 2818 10 11, 2818 10 19, ex 2818 10 91 et 2818 10 99 (codes TARIC 2818 10 91 20 et 2818 10 91 90).

Pays d'origine : République populaire de Chine.